

Image not found or type unknown



Application du statut des baux commerciaux

Par **as999_old**, le **22/11/2007 à 15:50**

Bonjour,rnrnOn veut me faire signer un contrat d'emplacement pour un stand commercial pour une durée de 8 semaines et il serait situé dans un centre culturel.rnrnJe peux demander plutôt de pouvoir signer un bail commercial ?rnrnCordialement.

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007 à 17:01**

Bonjour.rnrnOui, vous pouvez toujours...rnrnMaintenant, sachant que la durée minimum d'un bail commercial est de 9 ans et que ce contrat offre un véritable droit au renouvellement pour le locataire, je doute que cela soit acceptée étant donné la caractère précaire d'un tel stand..